Réf. Farde e-Assemblées : 2606544

N° OJ : **140**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Subsides aux associations qui promeuvent la visibilité du service Petite Enfance de la Ville de Bruxelles.- Désignation des bénéficiaires et du montant attribué.- Année 2024.

Le Conseil communal,

Considérant que la demande de subsides introduite auprès de la Ville par l'asbl "Cie DOCTEURS ZINZINS" pour soutenir leur projet de clowns professionnels, formés à la spécificité de l'intervention en milieux de soins, qui accompagnent, par le jeu clownesque, les enfants hospitalisés dans les différents services pédiatriques de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola (HUDERF);

Considérant la demande de subsides introduite auprès de la Ville par l'asbl «L'architecture qui dégenre» pour soutenir l'organisation d'une "BABY PARADE" afin de prendre place dans l'espace public avec une vraie visibilisation des jeunes enfants et bébés l'accueil d'enfants issus de milieux précarisés et faire connaître les difficultés propres à la pratique de l'espace public avec un enfant en bas âge ou un bébé;

Considérant les crédits budgétaires disponibles à l'article 84497/33202, à hauteur d'un montant de 55.000,00 EUR en 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer et autoriser la liquidation des subsides à l'article 84497/33202 du budget ordinaire 2024 (ED24/33466) aux associations qui promeuvent la visibilité du service Petite Enfance et aux organismes qui sont au service de la Petite Enfance, et réparti comme suit :

- 3.000,00 EUR à l'asbl "L'architecture qui dégenre", rue du Corbeau 114 à 1030 Schaerbeek, pour l'organisation d'une 'BABY PARADE";

- 9.828,00 EUR à l'asbl "Cie DOCTEURS ZINZINS", rue Scarron 33 à 1050 Ixelles pour "LAPSUS LAZULI".

Annexes :

dossier Cie Docteurs ZINZIN (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

dossier L'architecture qui dégenre (Consultable au Secrétariat des Assemblées)